



Contribution FCPE

Appel à contribution France Stratégie

Quelles priorités éducatives ?

Quelle autonomie pour les EPLE ?

Il faut tout d'abord rappeler que les EPLE bénéficient déjà depuis 1985 d'une certaine autonomie. La composition de leurs organes collégiaux et le fait qu'ils disposent d'une direction et de finances propres le prouve. Cette autonomie ne se mesure jamais mieux que lorsqu'il s'agit de constater les impacts d'une réforme sur le terrain et son hétérogénéité selon les établissements.

Dès lors, brandir la nécessité de conserver une éducation identique pour tous les élèves comme nécessaire barrage à toute extension de l'autonomie des établissements semble dérisoire. Si l'on y ajoute l'ensemble des études sur la mixité scolaire dans les établissements scolaires, les différences de résultats aux différents examens nationaux ou encore le pourcentage d'élèves d'un même établissement accédant à une filière général du lycée, on mesure à quel point cette uniformité de l'éducation n'est plus garantie sur l'ensemble du territoire.

Pourtant, les marges d'autonomies offertes aux chefs d'établissements et aux équipes éducatives ne sont bien souvent pas saisies et quand c'est le cas, c'est trop souvent avec la crainte de déplaire à la hiérarchie. La possibilité offertes aux collèges au milieu des années 90 de mettre en place des horaires plus souples n'a pas été suivie de beaucoup de changement, surtout face à l'opposition des enseignants.

Il est donc plus que jamais nécessaire de reconnaître les initiatives prises avec la marge de manœuvre existantes afin de dédramatiser le concept d'« autonomie ». Une extension demanderait également que les chefs d'établissements soient d'avantage formés à la gestion de groupe, la conduite du changement et à manager des équipes.

Les enseignants de leur côté ont bien souvent un exercice solitaire de leur travail pédagogique qui permet difficilement de se saisir de ces marges de liberté ou ils pourraient innover et expérimenter. Cela demande une formation des enseignants plus approfondie et une réflexion sur leur rôle au sein de l'établissement autant qu'au sein de la classe.

Enfin, l'autonomie ne saurait être pour la FCPE l'autonomie administrative. En effet, nous opposons autonomie pédagogique et autonomie administrative. La première pourrait selon nous être un pas de plus vers une école ouverte sur son territoire, sur les associations et les pratiques qui l'entourent. La seconde si elle s'étendait par exemple à la gestion du personnel risquerait de creuser les inégalités déjà existantes.



Enfin, l'autonomie ne se décrète pas, elle se construit. Et elle doit se construire avec l'ensemble des acteurs de l'établissement : équipe éducative au complète, mais aussi élèves et parents.

Propositions :

- Associer systématiquement les élèves et les parents à la rédaction du projet d'établissement.
- Améliorer la formation des chefs d'établissements pour leur permettre de mieux se saisir des marges de manœuvre dont ils disposent aujourd'hui avant d'envisager de leur en donner de nouvelles.
- Former les enseignants au travail en équipe et à la logique de projet afin qu'ils puissent se saisir des marges d'autonomie pédagogique qui leur sont offertes.
- Permettre aux établissements innovants de bénéficier de crédits supplémentaires pour mettre en œuvre des projets nouveaux.
- Favoriser la diffusion des initiatives locales, notamment celles des établissements innovants.
- Affirmer l'importance du travail « hors classe », avoir une logique de parcours encore plus prononcée
- Redéfinir le métier d'enseignant en valorisant les différents temps : la face à face élèves, la concertation des équipes, le suivi des projets, la formation. Cela passe nécessairement par des moyens supplémentaires.
- Evaluation annuelle des projets d'établissements et tout particulièrement des choix fait de la répartition de l'enveloppe des heures non affectées qui pourraient être plus conséquentes.